



# rapport d'activité 2016



un syndicat  
au service  
des territoires

# Le Syndicat



253  
communes  
membres

75 M€  
de crédits inscrits  
au budget travaux

56 M€  
investis sur les  
différents réseaux

54  
élus membres du  
Comité syndical

36  
agents  
à votre service

## » Un Syndicat, acteur du développement départemental

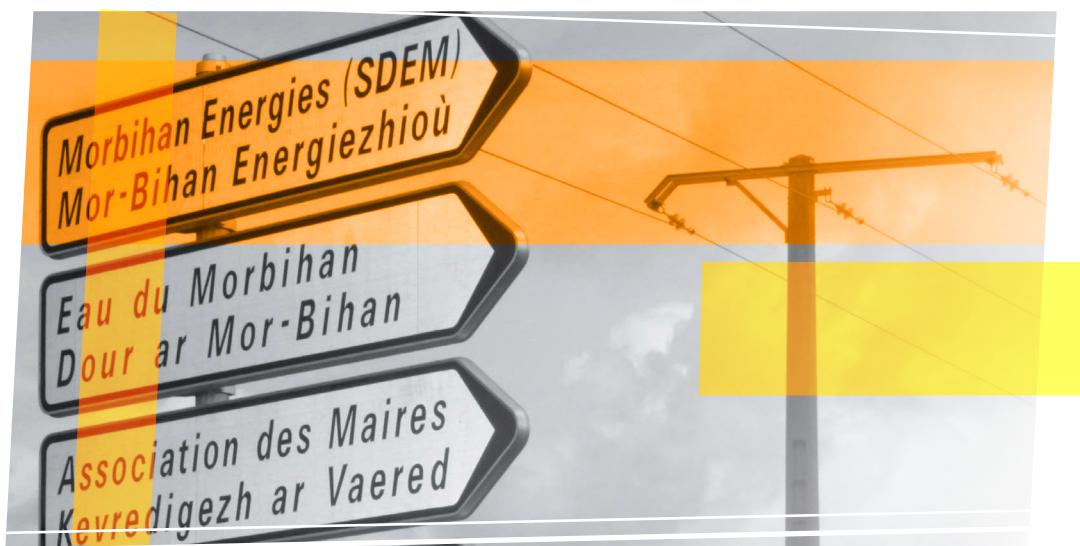
Créé par arrêté préfectoral en 1965 par la volonté des élus communaux, le Syndicat départemental d'électricité du Morbihan, aujourd'hui Morbihan énergies (SDEM : Syndicat départemental d'énergies du Morbihan), est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Il fédère l'ensemble des 253 communes du Morbihan, dont 4 regroupées en 1 communauté de communes, pour une population de plus de 741 051 habitants. En leur nom et dans le domaine de l'électricité, Morbihan énergies est chargé de contrôler, dévelop-

per et renforcer le réseau de distribution.

Régi par l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, son fonctionnement est identique à celui d'une collectivité territoriale : Budget - M14 - Personnel - Délibérations - Arrêtés - Code des marchés publics.

Ses statuts de 2008 (modifiés par arrêté préfectoral le 2 mai 2014) et son règlement intérieur fixent les modalités de fonctionnement particulières.



Outre l'électricité, Morbihan énergies exerce des missions de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseil dans les domaines de compétences suivants :

### Électricité

- » Organisation et contrôle de la distribution
- » Création, renforcement, sécurisation des réseaux
- » Opérations d'effacement et aménagements communaux

### Éclairage

- » Extensions et rénovations
- » Mise en lumière du patrimoine
- » Diagnostic du parc
- » Gestion de la maintenance

### Énergies

- » Maîtrise et conseils
- » Regroupements CEE
- » Achats groupés
- » Gaz (DSP, travaux)

### Bornes

- » Déploiement infrastructures de recharge pour véhicules électriques et gaz

### Fibre

- » Autorité organisatrice et notamment construction d'infrastructures passives

### SIG

- » Gestion et visualisation en ligne de l'information géographique



électricité



éclairage



énergies



bornes



fibre



SIG

# L'électricité



4759 GWh  
d'électricité  
consommée

24 509 km  
de réseaux  
d'électricité

39,1 %  
du réseau en  
souterrain

14 498  
postes de  
transformation

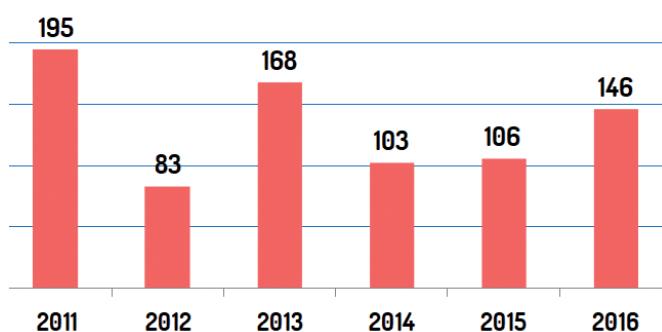
146 min  
durée moyenne  
annuelle de coupure  
par usager

## » Notre mission : garantir la qualité de l'électricité pour les Morbihannais

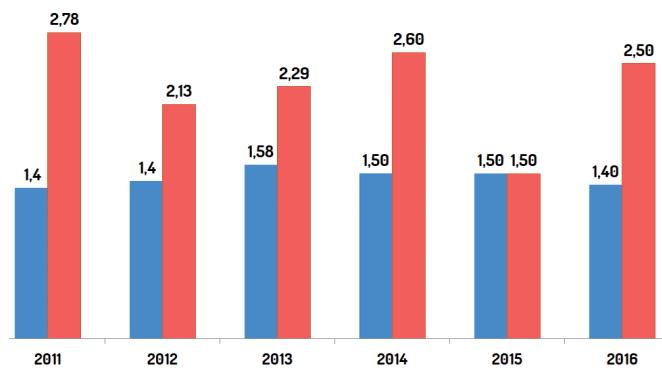
Deux critères permettent réglementairement d'apprécier la qualité de l'énergie distribuée : la continuité de fourniture et la tenue de la tension. Dans le Morbihan, pour l'année 2016 comme en 2013, 2014 et 2015, le décret qualité n° 2007-1826 est respecté pour ces deux critères (le critère «continuité de fourniture» n'était pas respecté en 2011).

### » Continuité de fourniture

#### ► Critère B en minutes (toutes causes confondues)



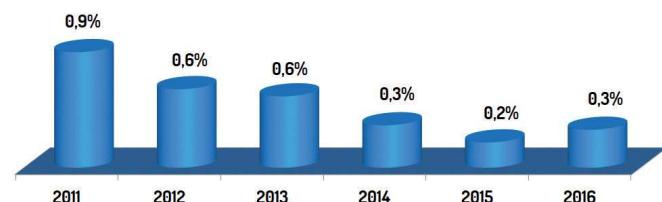
#### ► Fréquence des coupures (toutes causes confondues)



■ Longues (>3min) TCC ■ Brèves (de 1s à 3 min) TCC

### » Tenue de la tension

#### ► Clients Mal Alimentés (CMA)



La continuité de fourniture perçue par l'usager est évaluée en fonction du nombre et de la durée des coupures qu'il subit par an. Pour un usager alimenté en basse tension, la continuité de fourniture est suivie par le critère B qui correspond au ratio du temps de coupure moyen d'électricité par usager.

En 2016, le temps de coupure, toutes causes et origines confondues (travaux et incidents), s'élève à 146 min. Une très nette progression : + 37 % par rapport à 2015.

Sur l'année 2016, le critère B affiche une dégradation et ce malgré les investissements réalisés sur les réseaux (réseau HTA impacté). Cette situation est due aux aléas climatiques.

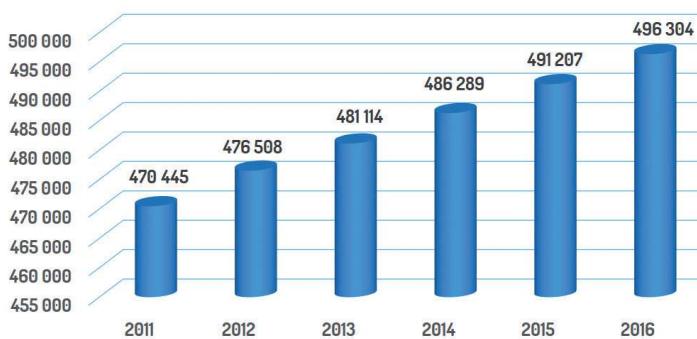
Parallèlement, si on observe l'indicateur relatif à la fréquence des coupures toutes causes confondues (TCC), on constate sur la période 2016 une dégradation de la qualité de l'énergie pour les coupures brèves.

Un usager est considéré comme mal alimenté lorsque la tension mesurée est en dehors de la plage «+ 10 % - 10 %» par rapport aux tensions nominales de 230 et 400 volts. La chute de tension provient notamment d'une section de réseau basse tension (BT) trop faible au vu des besoins.

Très nettement liée au changement de méthode de calcul intervenu en 2009, cette baisse significative masque toutefois des disparités entre l'urbain et le rural : en effet, sur un total de 1422 usagers, 62 % sont situés en zone rurale. Le calcul du nombre de Clients Mal Alimentés reste un calcul théorique pour lequel Morbihan énergies émet des réserves quant à l'adéquation entre le modèle de calculs et la réalité du terrain.

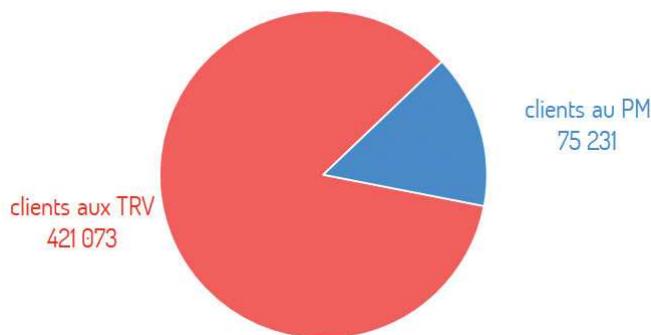
## » Une concession, en constante évolution

### » Nombre de clients



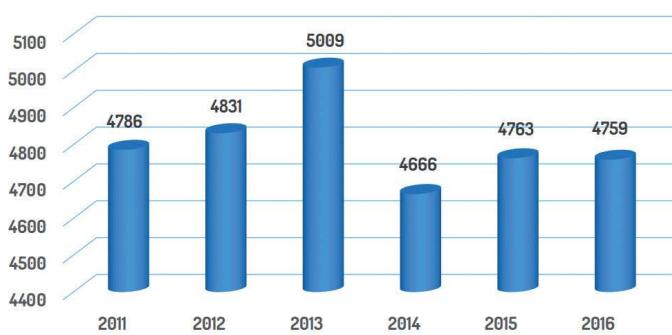
La dynamique démographique du département se traduit par une augmentation de 1 % du nombre de clients. En 2016, leur nombre est désormais de 496 304 (+ 5097 par rapport à 2015).

### » Ouverture à la concurrence



Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, les marchés de l'électricité sont libéralisés. En 2016, le nombre de clients ayant opté pour les tarifs d'électricité au prix du marché (PM) s'élève à 75 231 avec une augmentation de 13,2 % par rapport à 2015. Pour autant, le marché morbihannais reste dominé à 85 % par les tarifs réglementés de vente (TRV) contre 91 % en 2015.

### » Évolution de la consommation (GWh)

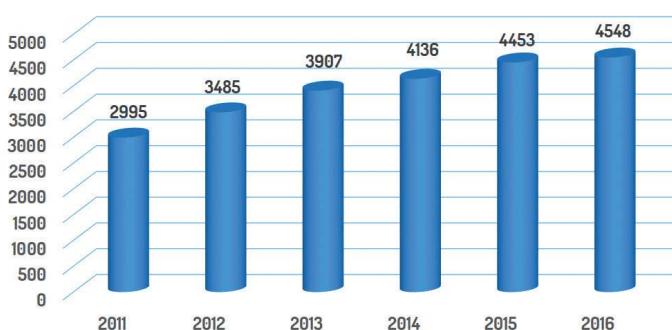


L'année 2016 marque une baisse sensible de la consommation malgré une augmentation de 1 % du nombre de clients.

Le nombre d'installations de production d'électricité décentralisée continue sa progression et s'élève à 4548 unités.

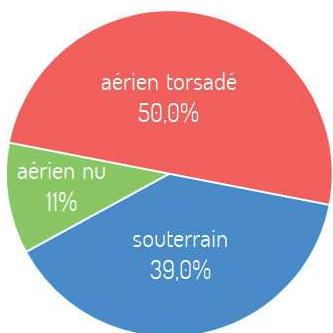
98,3 % de ces producteurs sont des producteurs photovoltaïques. Pour autant, en termes de puissance, le photovoltaïque reste modeste. Il représente en effet 10 % de la puissance installée alors que l'éolien, qui compte 39 producteurs, en représente 81 %, soit 325 MW sur 402 MW.

### » Nombre de producteurs



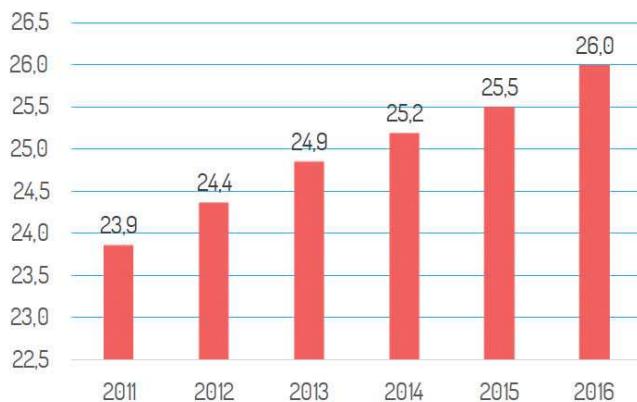
Les ouvrages concédés comprennent l'ensemble des installations affectées à la distribution d'électricité, à savoir l'ensemble du réseau moyenne et basse tension ainsi que les postes de transformation. Le patrimoine se compose ainsi de 24 509 km de réseaux (répartis en 13 275 km de lignes basse tension - BT - et 11 234 km de lignes moyenne tension - HTA -) et 14 498 postes.

#### » Réseau Basse Tension (BT)



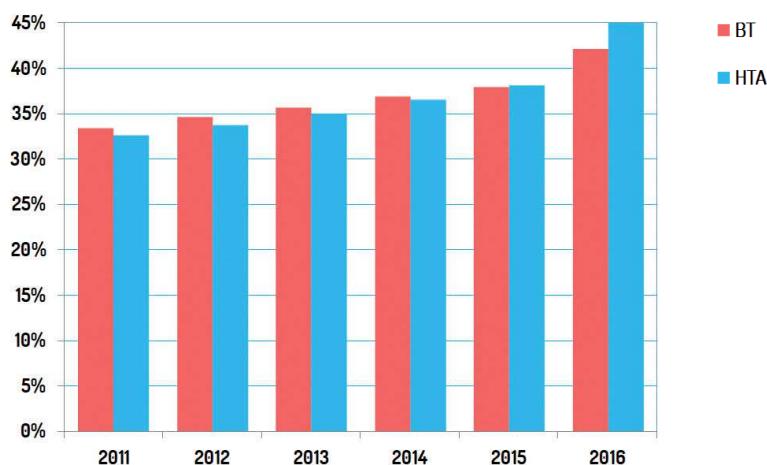
Longueur	13 275 km
Réseau en fil nu	1468 km
Réseau de faibles sections *	359 km
Réseau souterrain	39,1%
Réseau âgé de plus de 40 ans	27,1%
Âge moyen en années	28

#### » Réseau Moyenne Tension (HTA)



L'âge moyen des réseaux HTA augmente régulièrement. Une altération de la qualité électricité est prévisible.

#### » Taux d'enfouissement des réseaux



Le taux d'enfouissement des réseaux progresse lentement. L'effort (HTA-BT) doit être amplifié afin de renforcer la fiabilisation de notre réseau de distribution. C'est l'ambition des programmes de fiabilisation lancés ces dernières années.

BT

Longueur	11 234 km
Réseau de faibles sections *	16 km
Réseau souterrain	39,2 %
Réseau âgé de plus de 40 ans	9,9 %
Âge moyen en années	24

\* Sections  $\leq 14 \text{ mm}^2$  pour le cuivre et  $22 \text{ mm}^2$  pour les autres métaux.

HTA

#### » Les postes de transformation

14 498 postes de transformation  
+ 124 postes par rapport à 2015

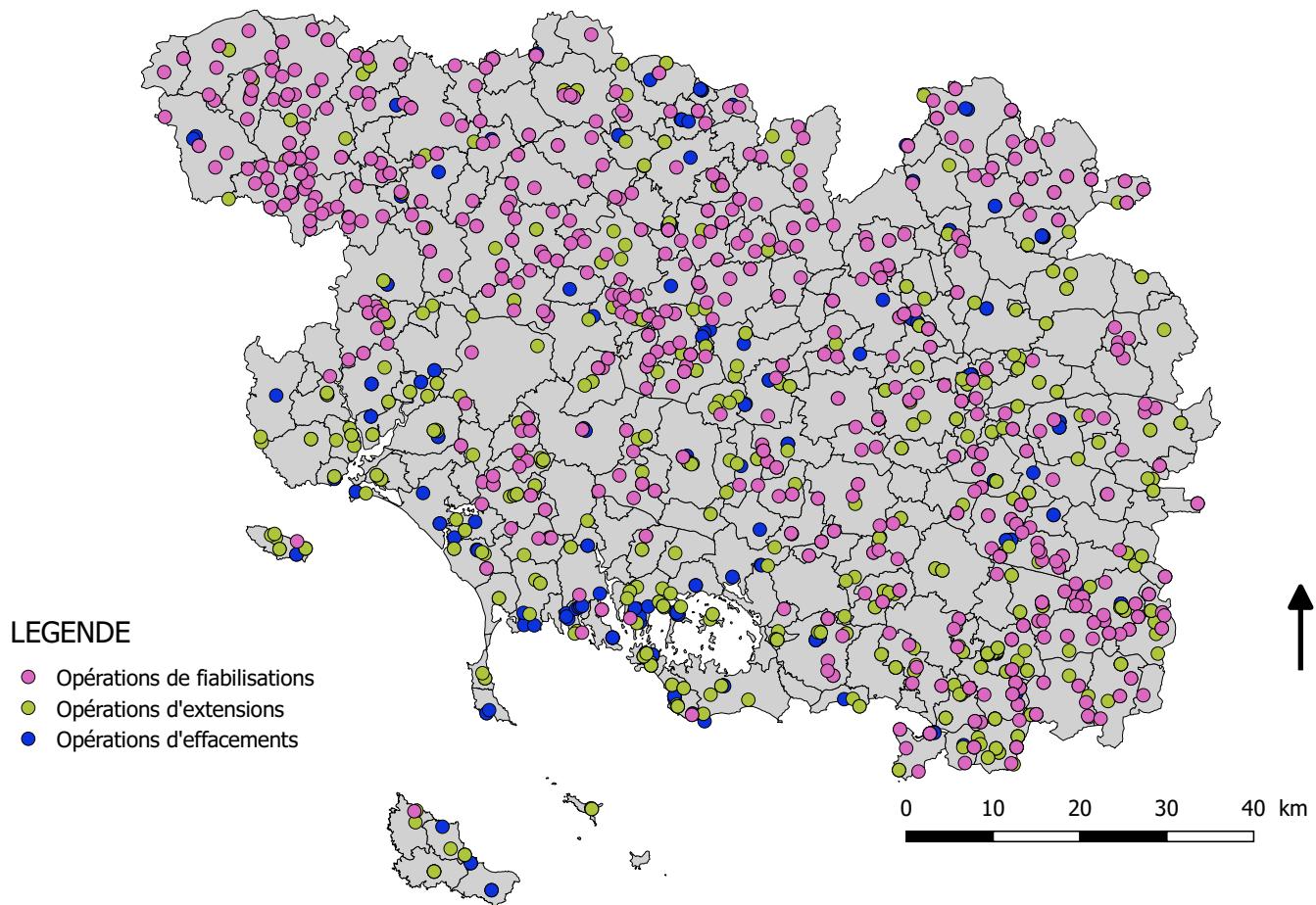
> Dont postes cabines hautes	349
> Dont postes sur poteau	6811

## » Les travaux en électricité : entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et conseils

**Le 13 février 2016, le directeur Territorial d'Enedis nous informait qu'au plus fort de la tempête qui traversait le Morbihan, 16 000 usagers étaient privés d'électricité essentiellement dans les secteurs de Vannes, Marzan, Ploërmel, Languidic et Guémené. Le 20 novembre 2016, c'étaient plus de 9000 usagers qui étaient coupés dans les secteurs de Baud et Pontivy. Les conséquences de ces évènements climatiques témoignent de la nécessité de maintenir nos fortes politiques d'investissements sur le réseau.**

Comme les années passées, les volumes investis ont été conséquents. Ainsi, plus de 30 M€ ont été réalisés par les entreprises titulaires des marchés de travaux (+ 1300 opérations). Hors raccordements et aides du fonds d'amortissement des charges d'électrification (CAS FACÉ), ce sont plus de 20 M€ que les élus ont affectés au réaménagement et à la fiabilisation du réseau électrique.

### » Localisation des opérations (engagements 2016)



Fiabilisation : renforcement/sécurisation		
2016	455 opérations	16,3 M€
2015	572 opérations	21,3 M€
Raccordements : extensions/dessertes/branchements		
2016	458 opérations	3,1 M€
2015	571 opérations	4,4 M€
Effacements		
2016	193 opérations	6,1 M€
2015	154 opérations	3,8 M€



Commune de Landévant  
Avant travaux



Commune de Landévant  
Après travaux

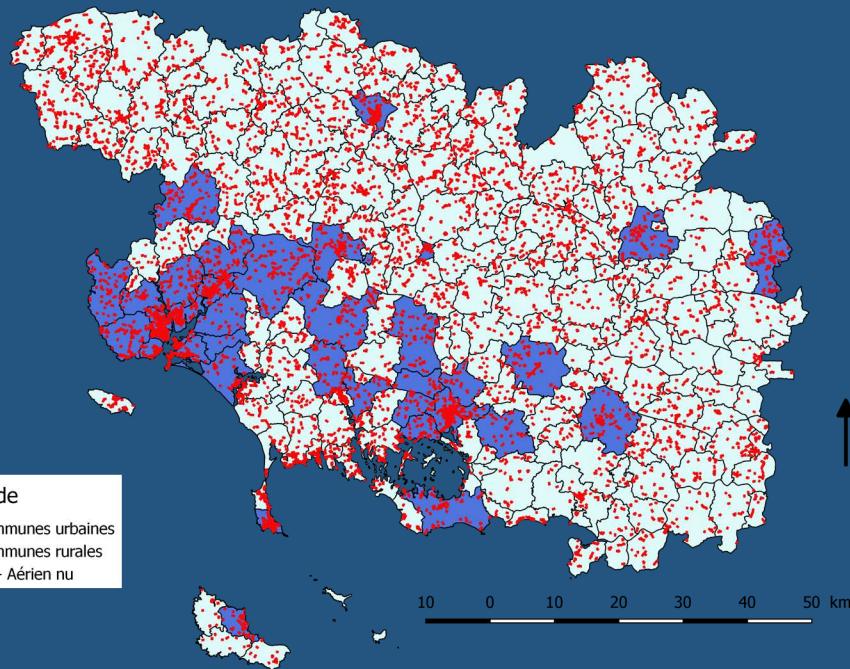
## Programme fiabilisation 2015-2020

Dans le souci permanent de renforcer et de fiabiliser le réseau morbihannais, les élus du Comité de Morbihan énergies se sont engagés sur la durée du mandat à ce que :

« En communes rurales, à échéance 2020, sur les départs de plus d'un abonné, aucun Morbihannais ne soit alimenté par un réseau basse tension de plus de 500 m constitué à plus de 50 % de réseau nu ».

Ce programme de plus de 70 M€ doit permettre de traiter plus de 750 km de réseau nu, notamment ceux qui ont été jugés plus sensibles aux aléas climatiques.

Au 31/12/2016	Départs concernés	Km fils nus	Montant en M€
Travaux terminés	400	323	28,6
Travaux en cours	145	113	12,3
Études en cours	165	111	10,5
Reste à lancer fiabilisation	240	127	10,2
Reste à lancer effacement	106	52	13,0
<b>Total programme</b>	<b>1056</b>	<b>726</b>	<b>74,6</b>



# Les missions



60 GWh cumac  
valorisés par les certificats d'économie d'énergie

254  
membres du groupement d'achat énergies

46 660  
points lumineux en maintenance

6300  
recharges sur nos bornes électriques

56 kWh  
d'électricité stockable par Kergid

## » Énergies : anticiper les changements à venir et être force de conseil

**Le contexte énergétique global évolue fortement : augmentation des consommations, raréfaction des ressources et changements climatiques. Morbihan énergies se veut conseil et soutien technique des élus morbihannais sur ces questions. Le Syndicat travaille sur les prochains modèles de production et gestion locale de l'énergie, soutient les nouveaux modes de transport, accompagne les collectivités dans la fourniture et la maîtrise de l'énergie.**

### » CEE

En 2016, deux nouveaux dossiers de demande de CEE ou certificats d'économie d'énergie ont été montés. Ils portent sur les travaux de rénovation thermique des collectivités du Morbihan pour un volume de 60 208 979 kWhcumac.

En outre, la fin d'année 2016 a été marquée par des annonces sur les possibles objectifs de la 4<sup>e</sup> période pour les fournisseurs d'énergie en termes de génération de certificat. Cela a permis de voir remonter le cours de vente du CEE. Le stock actuel de près de 200 GWhcumac va donc pouvoir être proposé à la vente.

### » Smile



C'est en 2014 qu'a été annoncé le lancement de l'appel à projets pour le déploiement des réseaux électriques intelligents. Son objectif est de soutenir une série de projets industriels concrets et coordonnés sur un même territoire, afin de créer une vitrine nationale pour la valorisation des compétences des entreprises à l'échelle européenne. Les projets doivent associer les collectivités ainsi que les gestionnaires RTE et Enedis, dans le cadre de la modernisation de leurs réseaux, au service de la transition énergétique des territoires.

Le territoire du Grand Ouest s'est associé pour déposer une réponse commune. Morbihan énergies a participé activement au portage de ce dépôt de candidature qui regroupe les deux régions (Bretagne / Pays de la Loire), les deux métropoles (Nantes / Rennes) et les AODE sur le territoire des quatre départements Vendée, Loire Atlantique, Ille-et-Vilaine et Morbihan.

La candidature a également mobilisé :

- > Les pôles de compétitivité Image & Réseaux et S2E2 (Angers)
- > Les CCI des deux régions
- > 86 entreprises bretonnes et ligériennes

Afin de structurer la gouvernance du projet, une association a été mise en place. C'est le 7 décembre 2016 au siège de Morbihan énergies, lors de son premier conseil d'administration, que Jo Brohan a été nommé Vice-Président.

### » Rénovation énergétique des bâtiments

Morbihan énergies a répondu avec les EPCI du département à un appel à projet porté par la Caisse des Dépôts et Consignations. L'objectif est d'obtenir pour les collectivités morbihannaises des financements dans le cadre d'opérations de rénovation énergétique. L'innovation réside dans la méthodologie d'intervention et l'accompagnement des collectivités sur l'ensemble de la démarche, en complétant les missions des conseillers en énergie partagés.



**Caisse des Dépôts**

## » Groupement d'achat d'énergies : être concurrentiels, ensemble

La disparition progressive de certains tarifs réglementés de vente (TRV), gaz et électricité, a été fixée à partir du 31 décembre 2014. La fin de ces tarifs impose aux personnes publiques de mettre en concurrence leur fournisseur, dans le respect des règles de la commande publique. Pour répondre à leur demande, Morbihan énergies organise un groupement de commandes d'achat d'énergies ouvert aux collectivités, acheteurs publics ou acheteurs exerçant des missions d'intérêt général. Le Syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins sur son territoire pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés. En tant que coordonnateur du groupement, Morbihan énergies a en charge la centralisation des besoins, et le lancement des procédures d'appel d'offres et de notification des marchés. Ensuite, chaque adhérent au groupement achète directement son gaz/électricité auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés. La remise en concurrence s'effectue périodiquement.

### » Marchés gaz

En 2016, 24 structures sont venues compléter les 89 déjà engagées avec Morbihan énergies. La procédure d'achat groupé de gaz concerne ainsi 612 sites répartis sur le département. À noter que pour la première fois en France, une procédure innovante d'achat dynamique, issue de l'industrie, a été transposée et utilisée dans un marché public. Elle permet d'allier flexibilité et sécurité.

### » Marchés électricité

Pour répondre aux besoins des 2120 sites de consommation des 254 membres du groupement, un accord cadre pour retenir un fournisseur d'électricité a été passé cette année par Morbihan énergies. La consultation a permis d'obtenir une baisse globale sur la facture de 9 % pour les anciens tarifs bleus et de 12.5 % pour les anciens tarifs jaunes par rapport aux tarifs réglementés.

## » Plan Climat Air Énergie Territorial

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est un exercice de planification énergétique et de lutte contre le changement climatique défini par la loi TECL adoptée en août 2015. Cette loi impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants de réaliser ce PCAET avant le 31 décembre 2018. Le Comité syndical a demandé de proposer aux collectivité morbihannaises, soit que Morbihan énergies leur apporte son expertise, soit qu'elles puissent lui confier la mise en œuvre de cette étude. Pour le Syndicat, il s'agit d'une démarche volontaire. Lors de sa réunion du 24 septembre 2015, le Comité syndical a validé le PCAET de notre collectivité, comprenant un bilan des émissions de gaz à effet de serre (1 818 TeqCO<sub>2</sub>) et un programme opérationnel de 17 actions à conduire d'ici 2020, permettant d'atteindre un objectif de réduction des GES évalué à 16 %. Plusieurs actions sont engagées dès 2015.

## » Énergie renouvelable

Développement de la production d'électricité photovoltaïque dans une logique d'autoconsommation totale ou partielle de la production, reproductibilité de Kergrid. Les démarches engagées fin 2015, comprenant l'identification de sites équipables et l'engagement des études de dimensionnement, doivent aboutir à la concrétisation d'une vingtaine de centrales photovoltaïques sur toitures de bâtiments publics au cours de 2016-2017 sur le territoire morbihannais.

## » Eco-mobilité

En complément du déploiement des IRVE, Morbihan énergies travaille sur la mise en place d'une solution de distribution de carburant gaz, alternative aux produits pétroliers. Une enquête sur les pratiques des gros véhicules (autocars, bennes à ordures ménagères, poids lourds) a été conduite en octobre auprès d'une centaine d'acteurs morbihannais (collectivités, transporteurs routiers, entreprises de messagerie). Cette enquête démontre l'intérêt de la solution gaz naturel véhicules (GNV), tant d'un point de vue économique que d'un point de vue environnemental. Cette démarche pourrait se traduire par des solutions concrètes en 2016 et 2017.

## » Éclairage public : pour la lumière de 248 collectivités

**S'équiper en éclairage public n'est pas une obligation réglementaire mais un service qui répond à une demande de sécurité et d'amélioration du cadre de vie. Ainsi, en éclairage public, chaque commune, chaque quartier est un cas particulier, c'est pourquoi l'équipement et le niveau d'éclairage doivent pouvoir s'adapter en fonction des enjeux, des contraintes économiques et environnementales, des besoins et des usages. Avec comme principe qualitatif d'éclairer juste, Morbihan énergies accompagne les élus du département dans leurs projets et la gestion de leur éclairage public.**

248 communes du Morbihan ont délégué leur compétence investissement éclairage public à Morbihan énergies afin de concevoir et mettre en œuvre leurs travaux d'extension, d'effacement de réseau, de rénovation du parc, de mise en valeur du patrimoine et d'éclairage des installations sportives extérieures. Les travaux, à l'initiative des collectivités, sont ainsi réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Morbihan énergies et sous ses conseils techniques et réglementaires. Les investissements sont financés au coût réel par la collectivité concernée, déduction faite de la participation financière du Syndicat (selon règlement financier en vigueur).

### » La rénovation du parc éclairage public

En 2016, sur l'ensemble du département, 7,25 M€ de travaux d'investissement en éclairage, répartis sur 850 opérations, ont été engagés avec les communes et les intercommunalités. Les collectivités maintiennent la tendance engagée les dernières années avec un effort particulier sur la rénovation du parc qui concerne 2/3 (4,8 M€) des travaux. Cet effort d'investissement s'avère nécessaire. En effet, une part importante du parc d'éclairage du département a plus de 25 ans et les équipements vétustes sont coûteux en maintenance et dépenses d'énergie et parfois inadaptés aux besoins et usages. Ainsi les lampes en fin de vie peuvent surconsommer jusqu'à 20 % d'électricité en plus.

Dans ce cadre, depuis le 13 avril 2015, la Directive 2009/125/CE interdit la mise sur le marché des lampes à vapeur de mercure (ballon fluo, BF) et incite ainsi les collectivités à rénover les installations les plus consommatrices en énergie. Si pour l'instant les stocks de lampes, faits à notre demande par les entreprises de maintenance du département, ont permis d'assurer la continuité du service, la pénurie sur les lampes de remplacement est annoncée. Le renouvellement des luminaires encore concernés est donc rendu inévitable à court terme afin d'éviter les extinctions ponctuelles.

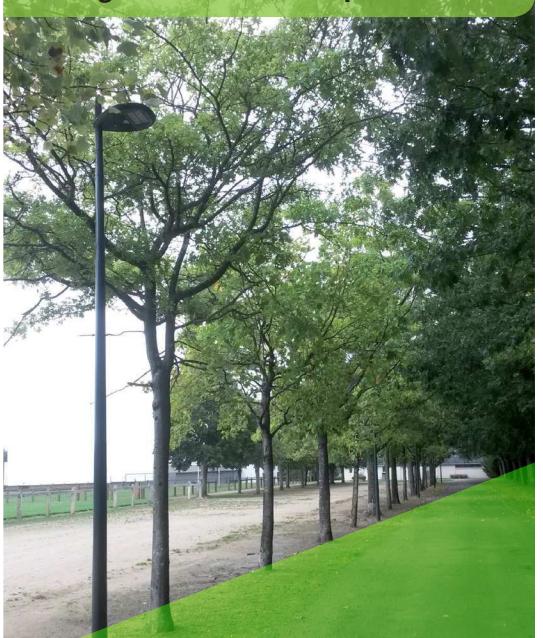
Afin de maintenir son parc en bon état et éviter des investissements trop lourds, le taux annuel de renouvellement du parc éclairage d'une commune doit être supérieur à 3 %.

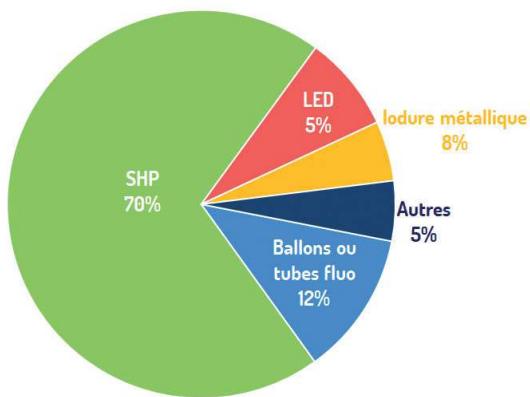
### Éclairer juste

Un éclairage mal dimensionné peut être source d'insécurité, d'inconfort ou de surconsommation énergétique. On peut aujourd'hui réaliser des économies d'énergies, tout en "éclairant mieux" et en assurant la sécurité des personnes et des biens.

Morbihan énergies demeure au service des collectivités pour les conseiller, les orienter et étudier les opportunités de mise en place de solutions innovantes. Ainsi, les collectivités souhaitant réaliser des travaux permettant à terme un éclairage public performant et aux consommations énergétiques maîtrisées se verront proposer un panel de solutions adaptées à leur besoin (luminaires de nouvelle génération aux rendements lumineux optimisés, systèmes de variation et régulation de tension permettant à l'éclairage de « s'adapter » au flux de circulation ou aux usages des lieux, détection de présence, systèmes de gestion informatisés ou encore l'alimentation des points lumineux par des énergies renouvelables...).

### Plougoumelen : éclairage avec détection de présence



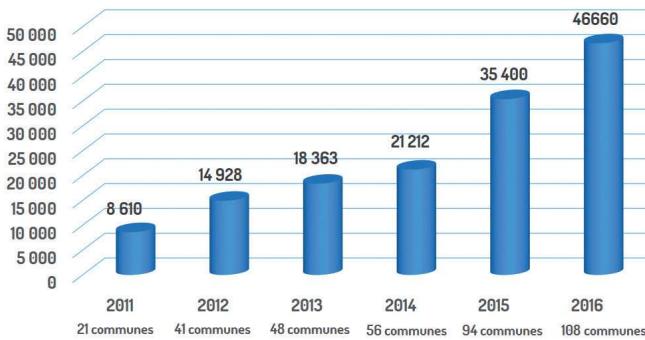


#### » Luminaires : sources recensées sur le Morbihan

#### » Diagnostic

Morbihan énergies propose aux communes et à leurs groupements de faire réaliser un diagnostic de leur patrimoine d'éclairage public. Cet inventaire technique et énergétique ainsi que les analyses et les préconisations chiffrées permettent de définir les actions pour sécuriser les installations, réduire le coût global de fonctionnement et les consommations d'énergie, tout en améliorant le service rendu. Morbihan énergies réalise et participe au financement de ces diagnostics avec, jusqu'à présent, le soutien financier de l'Ademe et de la Région Bretagne. Fin 2016, ce sont 210 communes du département qui ont bénéficié de cet état des lieux (83 000 points lumineux). Morbihan énergies intègre dans son SIG toutes ces données puis effectue les mises à jour suite aux travaux réalisés dans le cadre de sa compétence investissement. Les collectivités peuvent alors consulter la cartographie et les données de patrimoine via l'extranet de Morbihan énergies.

#### » Maintenance



#### » Évolution du nombre de points lumineux en maintenance

Bien qu'éclairer le domaine public ne soit pas une obligation réglementaire, le Maire est responsable du bon fonctionnement des installations en service et de leur maintenance. Les statuts de Morbihan énergies lui permettent d'exercer cette compétence optionnelle, sans transfert de patrimoine. Le Syndicat propose ainsi aux collectivités d'organiser la maintenance curative et préventive de leurs installations d'éclairage et de leur faire bénéficier des conditions d'un marché mutualisé à l'échelle départementale. Au cours de l'année 2016, 14 communes supplémentaires ont fait ce choix, ce qui porte à 108 le nombre total de collectivités adhérentes à ce service (46 660 points lumineux).

En plus des actions préventives, Morbihan énergies assure la maintenance corrective du parc. En cas de défaillance ponctuelle, le signalement des pannes se fait par la commune via le Système d'Information Géographique accessible sur le site extranet. L'intervention est ensuite réalisée dans un délai variant entre 3 heures et 3 jours ouvrables en fonction du caractère d'urgence déterminé par la collectivité.

La maintenance préventive, quant à elle, se décline en entretiens périodiques de l'installation (nettoyage des luminaires et des vasques, changement des lampes et des condensateurs périodiquement, mesure des puissances...). Ces visites systématiques permettent, en plus de limiter le nombre de pannes, de conserver l'efficacité énergétique et de maintenir la pérennité de l'équipement dans le temps.

\* Prix du 01/07/2016 au 30/06/2017

Prestation forfaitaire annuelle - Grille des prix *		
(maintenance globale préventive et curative y compris fourniture)		
> Prestations forfaitaires annuelles		
101	Lanternes sans vasque ou sources Ballon Fluorescent	21,60 €
102	Lanternes ou projecteurs hors article 101 et 104	19,20 €
103	Encastrés dans mur ou sol	17,64 €
104	Lanternes et projecteurs à leds	16,80 €
105	Armoire	30,00 €
> Prestations ponctuelles		
201	Coût horaire avec élévateur	132 €
202	Coût horaire avec véhicule léger	60 €

## » IRVE : créer un maillage à l'échelle du département

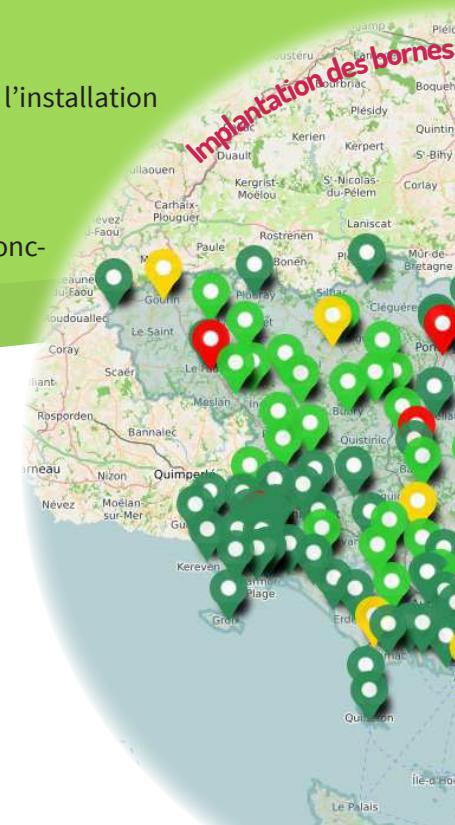
L'État français a fait du développement du véhicule électrique un axe important de la politique de réduction des gaz à effet de serre. À l'horizon 2020, ce seront 2 millions de véhicules électriques qui devraient être mis en circulation. Toutefois, le développement du véhicule électrique en France suppose que des infrastructures de recharge soient disponibles pour les usagers. Au-delà des bornes de recharge lente (charge de 8h en moyenne à domicile ou sur le lieu de travail), le nombre de bornes rapides ou accélérées (charge de 30 ou 90 minutes) dans les territoires sera assurément déterminant pour atteindre cet objectif.

Alors que le projet de loi sur la transition énergétique était débattu au Parlement, Morbihan énergies s'était déjà engagé dans le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Au 1<sup>er</sup> semestre 2014, le Syndicat avait alors déployé 7 premières bornes de recharge rapide multi-standard sur le département.

Après cette première étape, le Syndicat s'est lancé dans une deuxième phase planifiant d'ici à fin 2017, grâce à un financement État-Région, l'installation de 250 bornes de recharge accélérée. L'objectif alors est de se rapprocher au plus près des besoins des conducteurs de véhicule électrique en installant ces bornes dans les lieux d'activité, au coeur des communes urbaines et rurales : bourgs, centres-villes, zones économiques... Fin 2016, 129 bornes de recharge accélérée étaient installées sur le territoire départemental.

Conformément aux décisions du Comité syndical, les communes se sont vu proposer l'installation desdites bornes de recharge accélérée suivant les modalités suivantes :

- > La commune fournit le foncier et finance 1200 € par borne,
- > L'État, la Région Bretagne et Morbihan énergies financent le restant,
- > Morbihan énergies, propriétaire de l'infrastructure, assure la gestion du service (le fonctionnement, la gestion et l'entretien...).



### Bornes de recharge Rapide

- > 100 km en 20 min
- > Câbles attachés (Type 2, CCS, CHADEMO)
- > 11 bornes en service



### Bornes de recharge Semi Rapide

- > 100 km en 45 min
- > Câbles attachés (Type 2, CCS, CHADEMO)
- > 10 bornes en service - 7 en projet pour 2017



### Bornes de recharge Accélérée

- > 100 km en 45 min
- > 2 points de charges Type 2 et E/F
- > 129 bornes en service - 41 en projet pour 2017



un syndicat  
au service  
des territoires

Établissement public de coopération intercommunale, le Syndicat Morbihan énergies regroupe les 253 communes du département. En leur nom, il contrôle et organise la fourniture et la distribution d'électricité dont l'exploitation a été confiée à Enedis.

Au service des communes, Morbihan énergies assure à leur demande des missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre sur l'ensemble du département dans des domaines variés. Il conduit ainsi des travaux d'extension, de renforcement, d'effacement et de sécurisation sur le réseau électrique.

Mais il réalise aussi en éclairage public des travaux d'investissement, de rénovation ou des opérations de diagnostic et de maintenance. En la matière, il est maître d'ouvrage délégué de 248 communes du département.

Le Syndicat est également un acteur du déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et de la fibre optique en Morbihan. Il intervient enfin dans le domaine des énergies renouvelables (maîtrise, production, développement) du gaz et des réseaux de chaleur.

## Morbihan énergies

27 rue de Luscanen - CS 32610 - 56010 VANNES CEDEX

Tél : 02 97 62 07 50 - Fax : 02 97 63 68 14 - Mél : [contact@sdem.fr](mailto:contact@sdem.fr)

[morbihan-energies.fr](http://morbihan-energies.fr)

